

Mémoire à l'endroit du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement - BAPE, sur le projet Énergie Saguenay - GNL Québec.

Je m'oppose au projet Énergie Saguenay de GNL Québec ainsi qu'au projet Gazoduq associé, parce-qu'il met en péril les efforts collectifs des Québécoises et Québécois dans la lutte à la crise climatique. Je m'y oppose également pour les risques qu'il pose envers la faune, la flore et la vie humaine. Finalement, je m'y oppose car ce projet n'a pas pour but de mettre de l'avant les intérêts des Québécoises et des Québécois, ni au Saguenay, ni ailleurs, tant au plan économique que social. Bien au contraire, il est diamétralement opposé la vision de société à laquelle nous avons travaillé. Il contribue surtout à aliéner le droit à une survie décente, pour notre jeune génération et de celles qui nous précéderont.

Rappelons que ce projet servirait au transport de gaz méthane provenant d'Alberta, extrait principalement par fracturation hydraulique (même que pour gaz de schiste), et à son exportation vers les marchés internationaux. Plus précisément, 85% de ce gaz serait extrait par fracturation hydraulique, tel qu'avoué par le promoteur¹. Le méthane est d'ailleurs un puissant gaz à effet de serre, ayant un impact 84 fois plus dommageable que le CO₂ sur un horizon de 20 ans.

En mars 2019, l'assemblée générale des Nations Unies, lors de son "high-level meeting on climate and sustainable development", a annoncé au monde qu'il ne restait que onze ans pour prévenir les dommages irréversibles dus aux changements climatiques². Aujourd'hui, il ne nous reste donc que moins de dix ans. Si le projet de GNL Québec était accepté, à lui seul il annulerait les efforts du Québec de réduction de GES visant à éviter les changements climatiques irréversibles, rendant nos cibles pour la COP21, totalement inatteignables. Questionné au BAPE sur les augmentations de GES à l'échelle mondiale liées au projet, le promoteur a avoué qu'un scénario possible est l'ajout de 40 millions de tonnes de GES annuellement sur toute la durée de vie du projet, ce qui représente 1 milliard de tonnes de GES sur 25 ans. Cette affirmation confirme les calculs de l'étude conduite en juin 2018 par le professeur Jesse Greener de l'Université Laval et de la professeure Lucie Sauvé de l'UQAM, alors que ces derniers affirmaient que le projet pourrait émettre près de 46 millions de tonnes d'équivalent CO₂, équivalent à 60% de nos émissions actuelles³. Ces nouvelles émissions annuelles qui seraient ainsi entraînées par le projet de GNL Québec rendraient donc nos cibles de réductions de GES en lien avec la COP21, totalement inatteignables. De plus, même en ne considérant que le projet même, les émissions en amont et en aval du projet GNL Québec s'élèveraient à 7.8 millions de tonnes d'équivalent CO₂, équivalant à annuler les efforts de réductions de GES du Québec depuis 1990, selon l'étude du CIRAIG commandée par le promoteur⁴. Quant à la question de considérer ou pas la totalité des émissions liées au projet, il serait un non sens de la part de la commission du BAPE que de les ignorer. Si nous laissons passer ce projet, nous serons complices de l'expansion de l'industrie gazière albertaine et de l'exploitation des sables bitumineux. La combustion de ce gaz, quelle soit faite en sol Québécois ou ailleurs dans le monde, aura le même effet sur le réchauffement climatique. Comme notre société veut s'engager dans une politique cohérente concernant la lutte au réchauffement climatique, qui eux sont globaux et non locaux, il serait inconcevable de ne pas considérer la totalité des émissions de GES entraînées par le projet de GNL Québec. Le promoteur a tenté de convaincre en faisant croire que le gaz naturel servirait d'énergie de transition. Pour ce faire, il a mentionné vouloir exporter le gaz vers les marchés asiatiques, notamment la Chine, pour y remplacer le charbon. Questionné au BAPE sur la possibilité d'assurer que les acheteurs utilisent le gaz pour remplacer du charbon, GNL Québec a avoué qu'aucun contrat n'a été signé à cet effet. De plus, la Chine vient d'annoncer une bonification de sa contribution à l'Accord de Paris : révision de sa cible de 2030, atteinte du pic de ses émissions en 2030 et carbo-neutralité en 2060. Selon une modélisation de leur demande énergétique qui accompagne ce plan, la Chine réduirait sa

consommation en gaz naturel de 75% entre 2025 et 2060 pour atteindre les nouvelles cibles⁵. Il devient donc extrêmement douteux que le promoteur soit en mesure de remplacer le charbon.

Mon opposition au projet de GNL Québec est également en réponse aux nombreux risques locaux que le projet comporte. Lors de la séance du BAPE sur le transport maritime, le promoteur a finalement dû avouer que le projet entraînerait 400 passages annuels alors qu'il indiquait dans ses documents que seulement 320 passages de méthaniers étaient prévus. Il s'agirait donc d'au moins un navire méthanier par jour, tous les jours, pendant 25 ans, qui passerait par le Fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Ces navires passeraient dans l'unique refuge protégé du Béluga du Saint-Laurent, rendant leur risque d'extinction bien réel⁶. La fréquence des passages menacerait également, pour des raisons évidentes, l'industrie touristique de la région. De plus, et à cette même séance du BAPE, le promoteur a finalement révélé son "scénario catastrophe". Lors d'une brèche d'un réservoir de méthanier, ce dernier se viderait en moins de 30 minutes, rendant quasi impossible l'arrêt du déversement, et le gaz liquéfié se disperserait en seulement deux à trois heures dans l'atmosphère, augmentant drastiquement les GES et affectant la qualité de l'air. Ce gaz pourrait alors former un nuage d'au moins 2 kilomètres de rayon qui s'embraserait s'il trouvait une source d'ignition. Il existe également des risques importants pour la portion gazoduc. En 2017 seulement, plus de 170 accidents sur des pipelines au Canada ont été répertoriés. Rien ne garantit la sécurité autour des pipelines⁷.

Finalement, sur le plan économique, on ne peut parler d'un intérêt majeur et certain pour le Québec. La très grande majorité des profits de GNL Québec reviendront aux investisseurs Américains, le projet étant financé et possédé par ces compagnies. Il n'est d'ailleurs nullement prouvé que ce projet générerait un nombre important d'emplois dans la région du Saguenay. Surtout, il a été révélé au BAPE que la majorité de la construction serait réalisée à l'étranger. La majorité des investissements iront ainsi à l'extérieur du Québec. Alors que le promoteur faisait croire à des investissements de 9 milliards \$, nous avons finalement appris en première partie des audiences du BAPE que seulement 2,3 milliards \$ (38%) seraient investis au Québec durant la construction et moins d'un milliard (23%) durant l'opération! Encore une fois, le projet a réussi à se rendre jusqu'à cette étape de consultations publiques en contournant les résistances et inquiétudes par le biais d'une campagne de séduction malhonnête et trompeuse.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au projet Énergie Saguenay de GNL Québec ainsi qu'au projet Gazoduc associé.

Simon Guiroy

Références :

1. GNL Québec: la fracturation hydraulique inévitable, Le Quotidien, 30 janvier 2020.
2. Only 11 Years Left to Prevent Irreversible Damage from Climate Change, United Nations - General Assembly - High-Level Meeting on Climate and Sustainable Development, 28 mars 2019.
3. Calcul des Gaz à effet de serre en équivalent de CO₂, Jesse Greener et Lucie Sauvé, Le Devoir, juin 2019.
4. Projet Énergie Saguenay – Étude d'impact environnemental, CIRAIG, janvier 2019.
5. China's Top Climate Scientists Plan Road Map to 2060 Goal, Bloomberg Green, 27 septembre 2020.
6. Étude sur le béluga : Greenpeace et Nature Québec appuient un moratoire sur les projets industriels dans le Saguenay, Nature Québec, 2 septembre 2020.
7. Failles inquiétantes sur la sécurité des pipelines au Canada, Équiterre, juin 2018.